



# Communiqué de presse

Embargo 10 janvier 2023, 11h30

---

## **La COFEM recommande un changement de système dans l'aide aux médias suisses**

*Neutralité technologique au lieu de tarifs postaux préférentiels et quote-part de la redevance*

**Berne/Bienne, le 10 janvier 2023** Au vu de la forte évolution des réalités de production, de distribution et d'utilisation des médias dans un monde numérique, la Commission fédérale des médias (COFEM) estime que l'aide aux médias axée sur la technologie et les catégories de médias n'a plus d'avenir. En accord avec ses précédents avis, mais en mettant clairement l'accent sur ce point, la COFEM recommande donc un changement de système. Elle a publié un rapport à ce sujet.

A l'avenir, tous les médias privés devraient pouvoir bénéficier d'une aide, quel que soit leur canal de distribution ou leur catégorie, pour autant que leurs contenus journalistiques s'adressent à un large public et qu'ils s'engagent volontairement à respecter l'autorégulation de la branche. Ainsi, toutes les offres journalistiques privées bénéficieraient du même traitement, qu'elles soient imprimées, diffusées en streaming ou distribuées sous forme de texte, vidéo ou audio. La réduction des tarifs postaux pratiquée actuellement pour la distribution matinale de certains journaux ainsi que la quote-part de la redevance pour certaines radios ou télévisions seraient remplacées par le nouveau système.

### **Placer l'utilisation au centre**

"Nous sommes convaincus qu'en Suisse, compte tenu de la situation économique difficile, en particulier pour les médias régionaux et locaux, il est nécessaire de soutenir par des fonds publics non seulement la SSR, mais également les fournisseurs de contenu journalistique privés", déclare la présidente de la Commission Anna Jobin. Ces derniers devraient toutefois pouvoir décider librement comment ils entendent fournir leurs contenus à la population. L'aide a pour objectif de mettre à disposition le plus largement possible des informations pertinentes pour la démocratie, peu importe sous quelle forme. La COFEM place ainsi l'utilisation au centre de ses réflexions.

La Commission voit concrètement trois domaines dans lesquels cette approche d'aide peut être appliquée: premièrement, dans le cadre de mesures générales visant à renforcer la branche; deuxièmement, dans le cadre du soutien à la fourniture d'offres journalistiques privées et notamment régionales; et troisièmement, dans le cadre du soutien à des projets d'offres journalistiques privées tels que des start-ups locales et des projets d'innovation de médias. Par ailleurs, la Commission se prononce en faveur d'un service public national indépendant, soutenu par des fonds publics et chargé de fournir un mandat de prestations convergentes en contrepartie du financement par la redevance des médias.



## Communiqué de presse – La COFEM recommande un changement de système dans l'aide aux médias suisses

### Garantir une allocation indépendante de l'Etat

"Il va de soi qu'un tel changement de système ne peut pas se faire du jour au lendemain et qu'il nécessite des adaptations du droit. De plus, des mesures transitoires sont nécessaires pour les médias qui bénéficient déjà d'une aide", explique Anna Jobin. Le montant des subventions doit également faire l'objet de négociations politiques.

La COFEM réitère toutefois sa demande d'une aide aux médias impérativement conçue en dehors de l'Etat et d'exclure toute possibilité d'influence politique sur les décisions éditoriales. Le changement de système proposé serait donc aussi l'occasion de confier la responsabilité de l'attribution des aides à un organisme aussi indépendant que possible des influences politiques, comme une fondation, une autorité de régulation des médias indépendante de l'Etat ou un comité consultatif.

Le rapport "Avenir de l'aide aux médias en Suisse - Impulsions pour une aide technologiquement neutre aux offres journalistiques privées" peut être consulté dès le 10 janvier 2023 (11h30) en cliquant sur le [lien](#) suivant.

La COFEM se tient à votre disposition pour toute question. Pour la coordination, veuillez contacter Martina Leonarz, du secrétariat : [martina.leonarz@bakom.admin.ch](mailto:martina.leonarz@bakom.admin.ch).

La Commission fédérale des médias est une commission d'experts extraparlamentaire créée en 2012 par le Conseil fédéral. Elle conseille le Conseil fédéral et l'administration en toute indépendance sur les questions relatives aux médias, observe et analyse l'évolution des médias et donne son avis sur des thèmes choisis. Au nombre de 15 maximum, les membres de la Commission sont des experts externes à l'administration issus de différents domaines de la branche. Ils sont élus pour quatre ans en tant que spécialistes et représentent différentes approches et positions. Actuellement, la Commission est présidée par Anna Jobin. Manuel Puppis et François Besençon en sont les vice-présidents.